

INFORUP

LE BULLETIN D'INFORMATION D'EURODOM

SEMAINE DU 29 MARS AU 2 AVRIL 2021



Toute l'équipe d'Eurodom vous souhaite de joyeuses Pâques !

SOMMAIRE

PAC - LE "SUPER TRILOGUE" SUR LA RÉFORME DE LA PAC N'A PAS ABORDÉ LES SUJETS LIÉS AUX RUP

OCTROI DE MER - LA DÉCISION RELATIVE À L'OCTROI DE MER POURRAIT ÊTRE APPROUVÉE PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN DURANT LA DERNIÈRE SEMAINE D'AVRIL

POLITIQUE COMMERCIALE - LA COMMISSION EUROPÉENNE A PUBLIÉ SON ÉTUDE D'IMPACT DE DURABILITÉ DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES PAYS DU MERCOSUR

PAC - LE "SUPER TRILOGUE" SUR LA RÉFORME DE LA PAC N'A PAS ABORDÉ LES SUJETS LIÉS AUX RUP

Une séance de négociation de haut niveau sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC) a eu lieu le vendredi 26 mars entre le Parlement européen et le Conseil, en présence de la Commission européenne.

Ce « super trilogue » était présidé par la ministre de l'Agriculture portugaise, Maria do Céu Antunes. De son côté, la Commission était représentée par le vice-président exécutif chargé du Pacte vert, Frans Timmermans, et le Commissaire européen à l'agriculture, Janusz Wojciechowski. Le président de la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen (COM AGRI), Norbert Lins (Allemand, PPE), était également présent.

Les trois équipes de négociateurs du Parlement européen étaient quant à elle emmenées par :

- Ulrike Müller (Renew, Allemande), rapporteure sur le règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi ;
- Peter Jahr (PPE, Allemand) rapporteur sur le règlement relatif aux plans stratégiques ;
- Éric Andrieu (S&D, Français), rapporteur sur le règlement sur l'organisation commune de marché (OCM) ;

Les trois règlements en cours de révision ont été au programme des discussions, à savoir les futurs plans stratégiques de la PAC, le règlement

horizontal et le règlement OCM.

Ce « super trilogue » s'est essentiellement concentré sur le ciblage des aides agricoles (définition de « l'agriculteur actif », paiements directs réservés aux jeunes agriculteurs, plafonnement et dégressivité des aides...) ainsi que sur le nouveau modèle de mise en œuvre (indicateurs de performance, contrôle de la conformité, réduction et suspension des paiements...).

À l'issue de cette journée de discussions, l'eurodéputée Anne Sander (PPE, Française, rapporteure fictive) a estimé que « *le super trilogue a permis d'avancer de manière constructive dans la négociation sur la réforme de la PAC pour la période 2023-2027. Nous avons franchi un pas décisif en vue d'un accord global d'ici la fin du printemps* ».

Si les négociations sur le POSEI, le RSA et les CIE sont inscrites dans le règlement OCM, ces sujets majeurs pour les RUP n'ont toutefois pas été abordés à l'occasion de ce « super trilogue ». Les négociateurs se sont plus spécifiquement penchés sur les questions relatives au vin, aux aides d'État, aux organisations interprofessionnelles (hors CIE) et aux règles de concurrence. Le Parlement européen entend bien cependant défendre les demandes des RUP.

Les prochains trilogues auront lieu le 16 avril pour les plans stratégiques, le 21 avril pour l'OCM et le 23 avril pour le règlement horizontal. Quatre

réunions techniques sont également prévues ce mois-ci sur le règlement OCM.

OCTROI DE MER – LA DÉCISION RELATIVE À L'OCTROI DE MER POURRAIT ÊTRE APPROUVÉE PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN DURANT LA DERNIÈRE SEMAINE D'AVRIL

La proposition de décision relative au régime d'octroi de mer a été approuvée suite à une procédure de consultation au niveau technique du Conseil qui s'est clôturée dans la soirée du 26 mars.

La proposition a été amendée lors de cette consultation à l'initiative de la Commission après que certaines erreurs matérielles aient été détectées à la suite de la publication de la proposition législative, le 3 mars dernier.

Ce texte doit désormais faire l'objet d'un avis du Parlement européen. Cet avis doit être préparé par la Commission du développement régional (COM REGI), procédure pour laquelle le député européen réunionnais Younous Omarjee (GUE/NGL), président de la COM REGI, a été désigné rapporteur.

La proposition de décision devra ensuite être approuvée en séance plénière du Parlement européen, ce qui devrait intervenir, selon nos informations, durant la semaine du 26 au 30 avril.

Enfin, une fois approuvé par le Parlement européen, le texte sera de nouveau transmis au Conseil pour une adoption, cette fois au niveau politique, par les représentations permanentes des États membres de l'UE (COREPER) puis par le Conseil des Ministres.

L'ensemble de cette procédure au niveau européen devrait s'achever avant la fin du mois de juin, suite à quoi la France devra retranscrire dans le droit national les nouvelles dispositions en vigueur à partir du 1er janvier 2022. Les autorités nationales devront également notifier le régime et obtenir son approbation par la DG COMP au titre des aides d'État avant la fin de l'année 2021.

POLITIQUE COMMERCIALE - LA COMMISSION EUROPÉENNE A PUBLIÉ SON ÉTUDE D'IMPACT DE DURABILITÉ DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES PAYS DU MERCOSUR

Lundi 29 mars, la Commission européenne a publié l'étude d'impact de durabilité (Sustainability Impact Assessment ou SIA en anglais) de l'accord de libre-échange conclu entre l'Union européenne et les pays du Mercosur en juin 2019. Cette étude s'accompagne d'une prise de position de la Commission européenne.

Pour rappel, le vendredi 19 mars, la médiatrice européenne, Emily O'Reilly, révélait que la Commission européenne n'avait pas attendu les résultats de cette étude avant de conclure les négociations de l'accord avec le Mercosur.

La Commission constate que cet accord induit une réduction faible des émissions de CO2 de manière globale mais qui s'accompagne d'une légère augmentation d'autres gaz à effet de serre. Elle ajoute toutefois que les chapitres destinés aux questions de développement durable contenus dans l'accord permettent selon elle de répondre à ces inquiétudes.

Concernant les régions ultrapériphériques (RUP), l'étude d'impact estime qu'il n'y a pas d'effets significatifs sur les secteurs sensibles, comme le sucre ou la banane, dans la mesure où l'ouverture de l'accès au marché européen du sucre sera limitée, ne couvrira pas les sucres spéciaux et que les pays du Mercosur ne sont pas de grands

exportateurs de banane. Concernant les inquiétudes sur la production de rhum dans les RUP, le rapport considère que la réduction des droits de douane sur le rhum exporté par les pays du Mercosur vers le marché européen (0,6 EUR/% vol/hectolitre pour le rhum en bouteille) ne devrait pas avoir d'effets majeurs sur les producteurs des RUP.

En outre, cette étude rappelle que des mesures de sauvegarde sont prévues par l'accord, applicables à tous les produits, y compris les produits agricoles et les produits soumis à des contingents tarifaires, en cas de préjudice grave ou de menace de préjudice grave. Finalement, il est rappelé que des mesures de sauvegarde spécifiques sont prévues pour protéger les marchés locaux des RUP.

Selon la Commission, il s'agirait également de l'un des accords offrant le plus haut niveau de protection des indications géographiques, avec 350 indications géographiques de produits alimentaires, de vins et spiritueux de l'Union européenne protégées au Mercosur.

Vous trouverez l'étude d'impact de durabilité complète (en anglais) au lien [suivant](#) et la position de la Commission européenne (en anglais) au lien [suivant](#).

AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES
SEMAINE DU 5 AU 9 AVRIL 2021

	COMMISSION EUROPÉENNE	PARLEMENT EUROPÉEN	CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL EUROPÉEN	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 05.04				
Mardi 06.04	Discours du commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski lors de la cérémonie de lancement de l' <i>Espace européen de l'innovation rurale</i> (REInA).			
Mercredi 07.04				
Jeudi 08.04			Réunion du Groupe Forêts	
Vendredi 09.04				



Votre InfoRup a été élaboré par l'équipe d'Eurodom.

Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur le site d'EurodomBlog !

Pour toute information complémentaire, contactez-nous sur contact@eurodom.org